

SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 : CHOISISSEZ NOTRE CAMPUS !



— EPLEFPA LYON - DARDILLY - ECULLY —

*« LES TALENTS DE DEMAIN
SONT FORMÉS SOUS LES
FEUILLES DE NOS GINKGO »*

Lycée Horticole
Paysage et Environnement - Dardilly (69)

Centre de Formation
et de Promotion Horticole - Ecully (69)

Le Campus Agrilyon Dardilly-Ecully : la passion du végétal !



**Claudine
ROUCAYROL**

Directrice EPLEPPA,
Proviseure du Lycée

« Actif depuis plus de 230 ans notre établissement est devenu au fil du temps une référence dans les domaines du végétal : horticulture, paysage, environnement, sciences, agriculture urbaine... le lycée horticole, paysage, environnement de Dardilly, le CFPH d'Ecully, l'exploitation horticole de Dardilly et d'Ecully constituent désormais un véritable campus installé au nord-ouest de l'agglomération lyonnaise ».

Formations professionnelles, technologiques et générales, formations par la voie scolaire, l'apprentissage ou tout au long de la vie y coexistent. Du CAPA à la licence pro, tous les niveaux de formation sont possibles. Nos apprenants bénéficient de supports pédagogiques de choix, notamment les parcs et l'exploitation horticole (horticulture ornementale, pépinière, maraîchage et bientôt petits fruits) qui sont aussi des vitrines de l'horticulture et de l'aménagement paysager de demain. Des conférences « panoramas » organisées à la fois pour apprenants, formateurs et professionnels sont l'occasion de mettre en avant les techniques du futur.

Notre campus s'engage à proposer des espaces de pratique en adéquation avec les enjeux de la place du végétal dans les aménagements et l'alimentation de demain. Nouvelles espèces et variétés de plantes, lutte contre les îlots de chaleur, préservation de la ressource en eau... Nous investissons sans cesse dans de nouveaux aménagements avec de nouveaux végétaux et matériaux, renouvelons notre parc de matériel, proposons dans nos deux CDI de nombreux abonnements et revues professionnelles, organisons des voyages d'études avec et pour nos apprenants...

» Le lycée horticole de Dardilly :

Au lycée les 300 élèves ont le choix entre deux bacs professionnels (« conduite des productions horticoles » ou « aménagement paysager »), un bac technologique (STAV amélioration et valorisation des espaces), un bac général, deux BTS (« Technico-Commercial Univers du Jardin et des animaux de Compagnie ou « Aménagements Paysagers »).

» Le CFPH d'Ecully :

Le CFPH d'Ecully est un centre de formation professionnelle axé sur le végétal et de promotion professionnelle agricole. Il est à la fois CFPPA (Centre de Formation Professionnelle) et une OFA (Organisme de Formation par Apprentissage). De l'aménagement paysager à la production horticole le CFPH forme des adultes et 300 apprentis du CAP à la licence professionnelle.



RÉMI GUEORGIOU

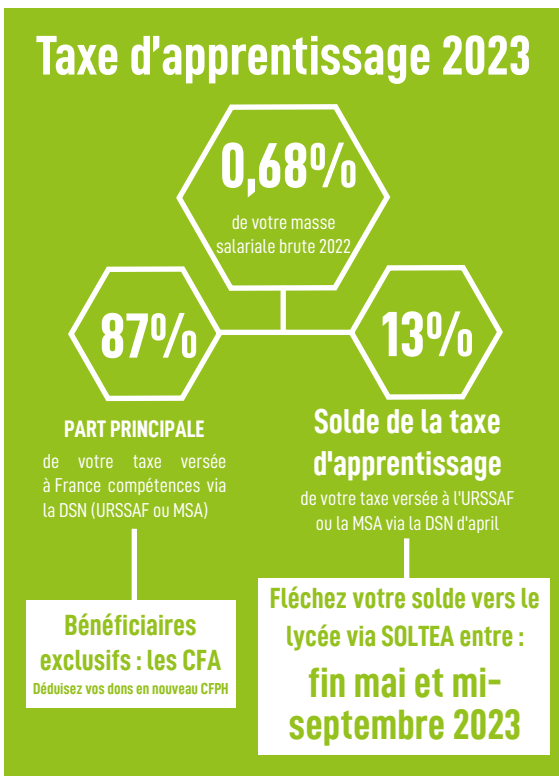
Directeur CFPH

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage mode d'emploi : de grandes nouveautés en 2023

La **taxe d'apprentissage** est une contribution des employeurs au financement des formations technologiques et professionnelles.

Il s'agit d'une obligation fiscale à laquelle doivent se soumettre les entreprises employant plus d'un salarié ... mais c'est également un moyen de devenir le partenaire privilégié d'établissements de formation. Elle correspond à 0,68 % de la masse salariale brute. Depuis la loi de septembre 2018 relative à la "liberté de choisir son avenir professionnel", ses modalités de versement ont été modifiées.

La part principale de la taxe d'apprentissage est versée via les DSN (Déclaration Sociale Nominative) mensuelles à la MSA ou l'URSSAF qui la reverse à France Compétence qui ensuite la redistribue aux OPCO de branche.



En 2023, c'est un changement dans **les modalités de versement du solde de la taxe** d'apprentissage qui s'opère :

» Le solde de la taxe d'apprentissage sera désormais versée à l'URSSAF ou à la MSA par le biais de la DSN (Déclaration Sociale Nominative), chaque mois d'avril N + 1 (avril 2023 pour les salaires de 2022).

» **Les entreprises doivent ensuite affecter cette taxe aux lycées de leur choix, via la plateforme SOLTEA de la caisse des dépôts et consignations (CDC).**

NB : Pour les CFA et OFA seuls les dons sont possibles, ils sont déductibles annuellement à compter de la DSN d'avril 2023 au titre de l'année 2022. Ces dons doivent être réalisés sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées (article L6241-4 du code de travail).

COMMENT VERSER LE SOLDE DE LA TAXE À NOTRE ÉTABLISSEMENT ?



» **Pour verser votre solde de taxe d'apprentissage** au lycée horticole de Dardilly : rendez-vous entre fin mai et mi-septembre 2023 sur la plateforme SOLTEA mise en place par la CDC et choisissez notre établissement grâce à l'un des critères suivants :

- *Raison sociale (ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE)*
- *SIRET (196 902 506 00019)*
- *UAI (0690 250X)*
- *Commune (DARDILLY)*

Contact Lycée : 04 78 66 64 00 / legta.dardilly@educagri.fr

» **Pour faire un don en nature au CFPH** (qui est un Organisme de Apprentissage), prenez contact avec lui (cfppa.ecully@educagri.fr) pour connaître ses besoins en équipement et matériel. Votre don, à déclarer via la DSN, viendra en réduction du solde de la taxe d'apprentissage (*SIRET de l'OFA : 196 902 506 00050*).

Contact CFPH : 04 78 33 46 12 / cfppa.ecully@educagri.fr

MERCI !

www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr